

PRÉSENTATION DU PROJET DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES DE NORMANDIE

Contexte :

Dans la continuité du protocole Culture-Enfance signé en 1989, la DRAC de Normandie soutient la mise en place de résidence d'artistes dans les établissements d'accueil de jeunes enfants, permettant un éveil artistique et un accès aux ressources culturelles dès le plus jeune âge.

Le soutien de la DRAC vise à encourager les initiatives favorisant l'éveil artistique et culturel au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants, afin de l'inscrire dans le quotidien des familles.

De donner la possibilité aux artistes de travailler sur leur création dans un environnement dédié au jeune enfant.

Le projet nommé « BABIL » :

Objectifs du programme :

Un programme de résident d'artiste en faveur de l'éveil artistique et culturel des 0-3 ans et un accès aux ressources culturelles.

Permettre à des artistes

De créer des formes dans la petite enfance en immersion dans l'établissement

La création d'une équipe d'artiste

De donner la possibilité aux artistes de travailler sur la création dans un environnement dédié à l'enfant

De favoriser la relation parents/enfants par le partage, la découverte d'expérience en vue de soutenir et développer le rôle parental.

Les actions :

Les actions se font directement vers le jeune enfant :

Un temps dédié à la création

Un temps de sensibilisation des professionnels

Des rencontres ou ateliers avec les parents

Présentation des œuvres, de petites formes artistiques pour permettre à l'enfant et aux parents de comprendre la démarche de l'artiste

Les domaines culturels: Danse, musique, théâtre, arts plastiques, arts visuels.

Les conditions :

- Les artistes peuvent être présents 2 semaines minimum sur différents temps de la journée, interventions rapprochées pour que l'enfant garde des repères.
- Co construction entre l'équipe et l'artiste, pas de formule clef en main
- Des propositions dont les professionnels de la structure peuvent se saisir ou faire évoluer, en lien avec le projet éducatif de la structure.
- La mise en œuvre du calendrier et des interventions sont définis conjointement entre l'équipe d'artistes et professionnels de la petite enfance (préciser les modalités d'implications des familles)
- L'idée est qu'il y est une ouverture sur une structure culturelle (salle de spectacle, bibliothèque, musée.....) pour permettre la découverte par les familles
- Possibilités de prévoir une trace du projet : photos, vidéo réalisées soit par l'artiste soit par la structure
- Priorité aux territoires prioritaires : quartier de la ville et territoires ruraux
- Favoriser les porteurs de projets : Les EAJE souhaitant accueillir des partenaires et non des intervenants.

Modalités de financement :

participation conjointe de la DRAC et de la Caf

Le partenaire artistique prend contact avec la DRAC :

helene.langlois@culture.gouv.fr ; marielle.stines@culture.gouv.fr ;
bruno.ponsonnet@culture.gouv.fr

L'établissement d'accueil petite enfance se rapproche de la Caf :

odile.hulot@cafcaen.cnafmail.fr ;

Dans un délai d'un mois après réception du dossier la DRAC et la Caf informent les porteurs de projet de l'avis rendu et du montant attribué.